



## Infocapsule COVID-19

Affichage de la demande d'information concernant les centres de quarantaine fédéraux

**Énoncé de la question :** Le 17 septembre 2020, le gouvernement du Canada a affiché une demande d'information sur le site [Achats et ventes](#) du Canada pour déterminer l'intérêt potentiel de l'industrie et solliciter des commentaires concernant les exigences techniques et la capacité de recourir à un tiers pour gérer des centres de quarantaine fédéraux, l'attribution potentielle du contrat étant prévue en mars 2021.

Depuis mars 2020, les centres de quarantaine désignés par le gouvernement fédéral sont utilisés en dernier recours pour mettre en quarantaine ou isoler en toute sécurité les voyageurs, sans autre moyen, pendant 14 jours à leur entrée au Canada, comme l'exigent les ordonnances d'urgence en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*.

L'ASPC exploite actuellement 11 centres de quarantaine désignés dans neuf villes du Canada.

Les médias et le public se sont montrés intéressés par les dépenses fédérales pour les centres de quarantaine. Ces infocapsules peuvent être utilisées pour répondre à d'éventuelles questions des médias sur la portée et le but de ce marché. Services publics et Approvisionnement Canada répondra aux questions sur les méthodes d'approvisionnement, les processus d'approvisionnement et les échéanciers.

### Principaux messages

- Le gouvernement du Canada explore des options pour la prestation et la gestion de centres et de services de quarantaine fédéraux, par l'entremise d'un ou de plusieurs tiers fournisseurs de services.
- Le 17 septembre (à confirmer), le gouvernement du Canada a lancé une demande d'information pour obtenir les commentaires de l'industrie sur les options possibles et les pratiques exemplaires pour la fourniture de logements, l'exploitation et la gestion privées des services associés aux centres de quarantaine fédéraux, ainsi que les éventuels obstacles à la concurrence.
- Ce processus aidera le gouvernement du Canada à déterminer si une stratégie viable pour la gestion par des tiers des centres de quarantaine fédéraux pourrait être établie et comment y parvenir.
- Si le gouvernement du Canada détermine qu'une solution gérée par un tiers est une stratégie viable, Services publics et Approvisionnement Canada lancerait une demande de propositions concurrentielle afin de donner aux fournisseurs la possibilité de soumissionner pour ces services, l'attribution potentielle du contrat étant prévue en mars 2021.

### Questions et réponses

#### Q1. Pourquoi le gouvernement cherche-t-il un tiers pour fournir ces services?

Tant que des ordonnances d'urgence sont en place pour rendre obligatoire la quarantaine après un voyage à l'étranger, le gouvernement du Canada doit être proactif et se préparer à des



options d'isolement ou de quarantaine sécuritaires pour les voyageurs qui n'ont pas d'options convenables. L'utilisation des installations gérées par le gouvernement fédéral dépend de divers facteurs, notamment l'assouplissement éventuel des restrictions de voyage, l'augmentation du nombre de voyageurs, la mise au point et la distribution de vaccins, et les capacités de planification de la quarantaine ou de l'isolement des voyageurs.

Le gouvernement du Canada gère actuellement les centres de quarantaine fédéraux et les contrats de service connexes. D'autres options sont à l'étude pour demeurer souple et s'adapter aux besoins futurs en matière de quarantaine.

Un tiers fournisseur pourrait être en mesure de répondre adéquatement et efficacement aux besoins continus et imprévisibles des centres de quarantaine fédéraux. Par exemple, l'agilité de l'industrie à activer et à doter en ressources un centre à très court préavis pourrait aider le gouvernement du Canada à répondre efficacement aux besoins changeants en matière de quarantaine.

Le gouvernement du Canada souhaite obtenir les commentaires de l'industrie sur cette option potentielle et recueillir des renseignements sur les normes et les pratiques exemplaires de l'industrie, qui pourraient éclairer une éventuelle demande de propositions.

## **Q2. Est-ce que le recours à un tiers augmenterait les coûts pour le contribuable canadien?**

Non. En fait, on s'attend à ce que cette approche permette de réaliser des gains d'efficacité dans la mise à la disposition d'espaces d'hébergement de quarantaine et la gestion des services dans le cadre de contrats consolidés, ce qui entraînera une réduction des coûts de prestation du programme.

## **Q3. Cela signifie-t-il que le gouvernement prévoit que la mise en quarantaine obligatoire après les voyages internationaux sera toujours requise après mars 2021? Pourquoi l'ordonnance d'urgence expire-t-elle avant cette date?**

La réponse du Canada fondée sur le risque à la COVID-19 suit un ensemble de principes directeurs, qui comprennent la collaboration, la prise de décisions fondées sur des données probantes, la proportionnalité et la souplesse.

En ce moment, la mise en quarantaine ou l'isolement obligatoire après un voyage à l'étranger est l'une de nos principales mesures de santé publique qui s'est révélée efficace pour réduire l'importation et la propagation de la COVID-19. Les mesures frontalières du Canada, y compris la quarantaine obligatoire ou l'isolement à l'entrée, sont appliquées par des ordonnances d'urgence en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*.

Au fur et à mesure que la situation évolue, les décisions relatives à la prolongation des ordonnances d'urgence sont prises avant l'expiration des ordonnances existantes. Les ordonnances sont prolongées par étapes, ce qui permet au gouvernement d'adopter une approche prudente de la prise de décisions éthiques fondée sur les principes directeurs susmentionnés.

En l'absence de traitements ciblés ou de vaccins disponibles pour le moment, les mesures à la frontière, comme la quarantaine après un voyage à l'étranger dans des régions dont les risques sont connus pourraient devenir la « nouvelle norme » afin de maximiser notre capacité en tant



que société à limiter la propagation du virus à long terme.

Le gouvernement doit demeurer souple pour s'adapter aux besoins futurs du Canada en matière de quarantaine. Un tiers fournisseur pourrait être en mesure de répondre adéquatement et efficacement aux besoins continus et imprévisibles des centres de quarantaine fédéraux.

En même temps, nous examinons activement les options pour assouplir les mesures à la frontière, tout en veillant à ce que la protection de la santé des Canadiens demeure primordiale. Cela signifie que tout changement aux mesures à la frontière, en particulier celles qui ont fait leurs preuves, doit s'appuyer sur des observations scientifiques solides.